

500 € d'amende requis pour le décrochage du portrait d'Emmanuel Macron

4 septembre 2020



Jeudi 3 septembre 2020, trois « décrocheurs » de portrait présidentiel ont comparu ce jeudi 3 septembre au tribunal de Nantes. Ils sont poursuivis pour vol en réunion d'un portrait à la mairie d'Ancenis, en Loire-Atlantique, et refus de prélèvement ADN. Ils étaient accompagnés par plus de 115 personnes venues les soutenir devant le tribunal. Le procureur a requis 500 euros d'amende pour vol en réunion et 300 euros d'amende pour refus de prélèvement ADN. Le délibéré sera rendu le 17 septembre à 14 h.

L'action pour laquelle ils étaient poursuivis s'inscrivait dans la campagne Décrochons Macron, visant à laisser un mur vide, illustrant l'inaction sociale et climatique du gouvernement. Lors de l'audience, Xavier Capet, chercheur en océanographie au Centre national de la recherche

scientifique (CNRS) et témoin dans le cadre de ce procès, a rappelé que : « *Les conclusions du Haut Conseil pour le climat sont sans équivoques. Elles confirment l'écart important, le hiatus, entre d'un côté, le niveau des actions engagées en matière de lutte contre le changement climatique, et de l'autre le niveau d'urgence climatique mis en évidence dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) et transcrit dans les objectifs de l'Accord de Paris* ».

- **Source** : Communiqué du groupe d'intervention des grenouilles non violentes (GIGNV)
- **Photo** : Procès des trois décrocheurs de portraits à Ancenis, jeudi 3 septembre 2020. © GIGNV

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/500-EUR-d-amende-requis-pour-le-decrochage-du-portrait-d-Emmanuel-Macron>